

Permettez-moi de saluer la présence de l'ambassadeur Cutler et de sa délégation à cette importante rencontre dans le cadre de nos efforts pour négocier un accord à long terme sur les frontières maritimes et les questions connexes des ressources. L'interruption provisoire de l'application de l'Accord intérimaire de pêche réciproque pour 1978 rend notre tâche encore plus urgente. Bien que la décision canadienne du 2 juin ait été prise avec beaucoup d'hésitation, les deux parties ont depuis près de trois semaines la possibilité d'évaluer critiquement l'importance que leurs pays attachent au maintien de relations de pêche réciproques, ainsi que l'urgence d'un accord global prévoyant des mécanismes institutionnels pour l'interprétation de l'accord et le règlement des différends.

La partie canadienne est disposée à consacrer autant de temps et d'énergie qu'il faudra afin de trouver un cadre satisfaisant pour nos futures relations en matière de pêche. Pour obtenir la collaboration des collectivités de pêcheurs, des provinces, des États et des législatures des deux pays, il faut trouver un accord qui, en plus d'être juste et équilibré, soit perçu comme tel: en effet, aucune des parties ne peut espérer satisfaire tous les objectifs de tous les groupements locaux et régionaux en cause. Je crois que notre tâche, en tant que négociateurs spéciaux, consiste de fait à établir nos objectifs